ACADEMIE DE POITIERS

Lycée Jean-François CAIL

CHEF-BOUTONNE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 1er octobre 2021

Présidence de : Frédéric CAILLIER

Quorum : 14

Nombre des présents : 6

Nombre d'absents excusés : 21

Le secrétaire

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
1 - Ordre du jour					
2 – Approbation du PV du dernier CA					
3 – Répartition des IMP					
4 – Règlement internat					
5 – Convention Amus'Form					
6 – Etat d'occupation des logements de fonction					
7 - Demande de désaffectation					
8 – Remises gracieuses					
9 – Règlement du SRH					
10 - DBM					
11 – Questions diverses					

Signatures

Le Président

Le secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 4 octobre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	**P**	**A**	**E**	**Nom-Prénom**	**P**	**A**	**E**
Administration	Chef d'établissement	**CAILLIER Frédéric**	**X**						
	Adjoint								
	Gestionnaire	**GRANGE Cécile**	**X**						
	CPE	**BOURRY Samuel**	**X**						
	DDFPT	**BOURRET Karelle**	**X**						
	……..								
Elus locaux	Collectivité de rattachement								
	Groupement de commune								
	Commune siège	**FOURRE Rodolphe**			**X**				
	Commune siège								
	Conseil régional	**CHASSAGNE Christelle**			**X**				
	Conseil régional	**RIOU Guillaume**			**X**				
Personnalité qualifiée		**TUEUR Laurent**			**X**				
Total		**4**							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	**BURNEL Karine**			**X**				
		TEXIER Alicia			**X**				
		POULIN Emilie			**X**				
		HIVIN Fabrice			**X**				
		ANSELMO Vanessa			**X**				
		WAST Yannick			**X**				
		MERLE Catherine			**X**				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	**ELIARD Sandrine**			**X**				
		LAMY Corinne	**X**						
		MORNET Jérôme			**X**				
Total		**1**							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	**BOUDRAA Jean-Jacques**			**X**				
		ZONGOMISPA Caline			**X**				
		BRUNET Delphine	**X**						
		CIBIEL-MARIN Barbara			**X**				
		1							
	Elèves	**PHILIPPOT Laura**			**X**				
		BRACONNIER Clélia			**X**				
		CLERC Nathan (suppléant)			**X**				
		BROSSARD Lény			**X**				
		NEAU Elise			**X**				
Total									

PREAMBULE

Suite à une convocation adressée le 17 septembre pour le CA du 27 septembre, puis une autre convocation le 1er octobre pour le CA du 4 octobre, la séance de ce dernier est ouverte à 18h10 par Monsieur Caillier, proviseur, qui désigne Madame Lamy secrétaire de séance.

RUBRIQUE 1. L'ORDRE DU JOUR

Avant de débuter la séance, Monsieur le Proviseur précise que l'ordre du jour ne se vote plus. Cependant, il indique qu'il doit être modifié car certains points se sont rajoutés, à savoir le règlement de l'internat, la répartition des IMP, une demande de désaffectation et des remises gracieuses. En revanche, les conventions AGAPE y seront supprimées.

RUBRIQUE 2. APPROBATION DU PV DU DERNIER CA

Monsieur le Proviseur demande de voter le compte rendu du 25 juin dernier. Il est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

RUBRIQUE 3. REPARTITION DES IMP

Monsieur Caillier explique que cette répartition a été votée lors d'un conseil pédagogique. Il précise qu'1,5 IMP ont été allouées au lycée en raison de l'attribution du label Eduscol et de l'accrédidation. Il indique également que 4,5 IMP sont destinées à la mise en place d'activités spécifiques.
Monsieur Bourry souhaite prendre la parole pour regretter le manque d'implication de certains enseignants suite aux versements des IMP.
Malgré cela, Monsieur le Proviseur soumet au vote la répartition des IMP.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

RUBRIQUE 4. REGLEMENT INTERNAT

Monsieur Caillier informe les membres du CA que dans le cadre de l'internat d'Excellence le règlement de l'internat a été modifié. Il précise que les élèves seront alors dans l'obligation de changer leurs draps tous les 15 jours. De plus, il est rajouté dans le règlement que les parents devront remplir et redonner l'accusé de réception du nouveau règlement de l'internat afin d'éviter tout problème. Enfin, Monsieur Bourry, CPE, insiste sur le fait qu'il faut indiquer dans le règlement le coucher des élèves. Ces trois points soulevés sont soumis au vote.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

RUBRIQUE 5. CONVENTION AMUS'FORM

Monsieur le Proviseur explique que dans le cadre de l'internat d'excellence, des activités diverses sont proposées aux élèves internes afin d'assurer leur bien être. L'association « AMUS'FORM », de Melle, propose du Fitness, enseignée par Madame Noquet. Une subvention sera demandée afin de couvrir 14 séances sur les 28 pendant l'année scolaire. Monsieur Caillier rajoute que pour que cette activité débute le 18 octobre, il est nécessaire d'avoir 3 élèves au moins qui souhaitent participer à cette activité.
Monsieur Caillier soumet alors cette proposition de convention au vote.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

RUBRIQUE 6. ETAT DES OCCUPATIONS DES LOGEMENTS DE FONCTION

Pour information, Madame la Gestionnaire prend la parole et indique que sur les 6 logements, 2 seulement sont occupés. Elle précise que Monsieur Lescure, CPE, occupe le logement de fonction de la gestionnaire et que La Région tarde à éditer un tableau mis à jour auquel on puisse se référer. Si la gestionnaire souhaitait occuper le logement de fonction qui lui revient, elle serait dans l'obligation de prendre celui du CPE.

RUBRIQUE 7. DEMANDE DE DESAFFECTATION

Madame la gestionnaire demande la désaffectation de 9 chariots de ménage fournis par la Région Poitou Charentes (inutilisés car remplacés par d'autres en 2019 par la Région Nouvelle Aquitaine) en vue de les céder gratuitement à une association de Pons et/ou les jeter.
Cette demande est soumise au vote.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	1

RUBRIQUE 8. REMISES GRACIEUSES

Madame la Gestionnaire informe les membres du CA que plusieurs créances n'ayant jamais été honorées, dont le relatif faible montant ne justifie pas de prendre les risques de missionner un huissier dont les frais incomberaient au lycée en cas de non recouvrement, des remises gracieuses sont soumises au vote pour un montant de 353.42€.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	1

RUBRIQUE 9. LE REGLEMENT SRH

Madame la Gestionnaire indique que les articles 6 et 10 alinéa 3 sont modifiés. En effet, elle explique qu'à présent, tout élève externe a librement accès à la demi-pension (midi et/ou soir) sous réserve du paiement préalable du repas auprès du régisseur du lycée (en espèces ou par chèque) ou sur le site ou l'application Turboself (par carte bancaire). De plus, à la fin de chaque année scolaire et de chaque année civile, Madame la gestionnaire précise que les soldes des comptes Turboself des commensaux doivent être positifs ou nuls. A la fin de chaque année scolaire, en cas de solde positif des comptes Turboself des personnels mutés, le service de gestion procède automatiquement à leur remboursement. En dehors de cette période, toute demande de remboursement du solde positif d'un compte Turboself d'un commensal en poste au lycée doit être formulée par écrit et déposée au service gestion. De même, est modifié le montant minimum de paiement sur le site ou l'application Turboself qui correspond désormais au prix d'1 repas au tarif applicable au commensal ou à l'élève externe concernés.
Ces modifications sont soumises au vote.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

RUBRIQUE 10. DBM

.
DBM pour information :

a) Madame la Gestionnaire rappelle qu'en fin d'année scolaire dernière, l'achat d'un lave batterie et d'un chariot à plateau ont nécessité d'autres écritures afin de trouver 3000€ pour finaliser cet achat.
b) Madame la Gestionnaire rappelle qu'en juin 2021, l'acquisition d'une remorque a nécessité d'autres écritures afin de finaliser cet achat (DBM6)
c) Madame la gestionnaire informe les membres du CA que l'obtention de la subvention allouée au lycée pour l'achat des vêtements professionnels a occasionné des changements d'écriture (DBM7)

DBM 9 pour vote :

Madame la gestionnaire rappelle que la subvention de la Région (2100€) étant inférieure au devis fourni à l'appui de la demande (2106€), et le tarif de la remorque ayant augmenté compte tenu de la hausse du cours de métal (Plus 400€), le lycée doit financer la différence sur fonds propres pour pouvoir réaliser l'investissement.
Cette DBM est soumise au vote

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

RUBRIQUE 11. QUESTIONS DIVERSES

Le dernier sujet abordé par Monsieur le Proviseur est l'auto-évaluation du lycée. Il explique que compte tenu de la demande institutionnelle, il a adressé aux parents, enseignants et personnels non enseignants les questionnaires. Il précise qu'il y aura un audit interne et externe afin de faire apparaitre les forces et les faiblesses du lycée et ainsi pouvoir s'appuyer sur des activités pérennes et efficientes possibles. L'évaluation doit se terminer avant le 26 novembre.

N'ayant plus d'autre sujet à aborder, la séance se termine à 19h15.